

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD196-2018

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	58
Votants	71
Pouvoirs	13

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux
le 14 décembre 2018

LE 20 décembre 2018, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

OBJET : PLAN TERRITORIAL DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS, LES RESULTATS DU DIAGNOSTIC ELUES/ELUS - INFORMATION

M. Jacques AUZOU, Président
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, PASQUET, DE PISCHOF, BELOMBO, CONTIE, ROUFFINEAU, FAURE, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, LEON, MONTEIL-MAYAUD, PERRAUD-DAUSSE, RAT-SOULIER, DORET, PAUL, SALOMON.

MM. MOTTIER, CURNIL, RAYNAUD, SUBERBERE, PASSERIEUX, CHERON, TESTUT, DOBBELS, ROUSSARIE, MARTINEAU, SCHRICKE, DENIS, FRADON, LEGAY, MOTARD, LE PAPE, PUYRIGAUD, CHASTENET, AUDI, BARBANCEY, CIPIERRE, GIRAUDEL, MOSSION, ROUQUIE, TENAILLON, TALLET, RAUZET, LARENAUDIE, COLLINET, LAROCHE, BUFFIERE, RATIER, GENDRE, GEORGIADIS, LE ROUX, CACAN.

ABSENTS :

Mmes : SALINIER, KERGOAT, MOULENES, TOULAT, ROUX, DECABRAS.

MM.: BUISSON, LE MAO, BEYLOT, DESPLAT, BONNET, LARRE, BREAU, GARRIGUE, BERIT-DEBAT, BELLEBNA, PROTANO, GEOFFROY, LACOSTE, MERILLOU, COUDERC, DUNOYER, KHAIRALLAH, MACARY, LE VACON, MALLET, MATHIEU, GUILLEMET, LOURD, REYNET, GRELLETY, USCAIN, COLBAC, DUCENE, HERBRETEAU, MONTORIOL.

POUVOIRS :

Mme MOULENES	Pouvoir à	M. LE PAPE	M. DUCENE	Pouvoir à	M. LECOMTE
M. BELLEBNA	Pouvoir à	M. ROUSSARIE	M. GARRIGUE	Pouvoir à	M. FRADON
M. BUISSON	Pouvoir à	Mme PAUL			
Mme SALINIER	Pouvoir à	Mme GONTHIER			
Mme DATRIER	Pouvoir à	Mme DARTENCET			
M. MONTORIOL	Pouvoir à	Mme FAURE			
M. BREAU	Pouvoir à	M. MOTTIER			
M. LE MAO	Pouvoir à	M. DOBBELS			
M. MACARY	Pouvoir à	Mme BORAS			
Mme TOULAT	Pouvoir à	M. MOSSION			
M. HERBRETEAU	Pouvoir à	M. LE ROUX			

OBJET : PLAN TERRITORIAL DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS. LES RESULTATS DU DIAGNOSTIC ELUES/ELUS - INFORMATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que la communauté d'agglomération s'est dotée d'un cadre pour prévenir et lutter contre les discriminations dans 4 domaines : l'emploi, le logement, l'accès au droit des victimes et le fonctionnement interne de l'Institution. Il s'agit du plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations approuvé le 31 mai 2018 et signé le 18 juin 2018 par le procureur de la République, la préfète de la Dordogne et les présidents des conseils régionaux, départementaux et communautaire.

Que ce plan s'appuie notamment sur un diagnostic territorial conduit en 2016 par le cabinet COPAS. Le champs de l'étude n'incluait pas le volet interne du Grand Périgueux, à savoir : comment se produisent les discriminations vis-à-vis des agentes, des agents et vis-à-vis des élues et des élus.

Que c'est la question à laquelle un groupe d'élues et d'élus ont souhaité répondre avec un questionnaire visant à évaluer les risques discriminatoires au sein de l'assemblée communautaire.

Que cette démarche de diagnostic a été conduite en interne avec un groupe d'élues et d'élus mixte avec l'appui de la coordinatrice Santé et lutte contre les discriminations.

Que le groupe de travail paritaire (3 femmes et 3 hommes) était composé de Mmes Dartencet, Paul et Belombo et MM. Legay, Lecomte et Cournil. La mission du groupe de travail sur la période d'octobre 2017 à juin 2018 était de travailler sur le contenu du questionnaire et des propositions de stratégie à adopter.

Considérant qu'un questionnaire à destination des élus a été mis en ligne le 29 mars 2018 (date limite de réponse fixée au 30 avril) et tous les membres du conseil ont reçu un message électronique avec un lien vers le document.

Qu'au global ont été reçus en retour 71 questionnaires, dont 42 questionnaires complets qui ont pu faire l'objet d'un traitement, et dont les résultats et les pistes d'action sont présentés en annexe. A noter que même si toutes les réponses n'ont pu faire l'objet d'un traitement statistique, les informations collectées feront néanmoins l'objet d'un travail approfondi ultérieur.

Que parmi les résultats les plus marquants, peut être retenu le fait que 80% des élus ayant répondu (dont une majorité d'hommes) sont favorables à des modalités qui favorisent une meilleure représentation des femmes au sein des instances exécutives. Or la proximité des échéances électorales de 2020 pourrait constituer l'occasion de travailler plus avant cette problématique.

C'est pourquoi, il est proposé de :

- Former un groupe de travail pour réfléchir aux actions qui favorisent l'égalité entre les élues et les élus (parité H/F) et intègre des critères complémentaires (ex. diversité politique, âges, handicap, etc.)
- Communiquer auprès de la population et des élues/élus des 43 conseils municipaux voire auprès des collectivités territoriales de Dordogne ;

- S'appuyer dans cette démarche sur le réseau des élu.es discriminations ainsi que sur la Charte européenne pour l'égalité de vie locale.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Approuve les propositions telles qu'exposées.

Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le	16 JAN. 2019	Pour extrait conforme	16 JAN. 2019
Délibération certifiée exécutoire à compter du	16 JAN. 2019	Périgueux, le	16 JAN. 2019

Le Président
Jacques AUZOU



Envoyé en préfecture le 18/01/2019

Reçu en préfecture le 18/01/2019

Affiché le



ID : 024-200040392-20181220-DD1962018-DE